

M. de Galliffet essaya, pendant son séjour en France, d'obtenir de nouvelles faveurs. Il suggéra au ministre d'établir au Canada une capitainerie générale garde-côtes. Il lui proposa en même temps de créer un inspecteur des troupes. Il aurait accepté avec plaisir de remplir l'une ou l'autre des deux charges, peut-être les deux à la fois. Le 15 juin 1707, le ministre lui répondait que sa proposition d'établir une capitainerie générale garde-côtes ne convenait pas. Quant à l'inspecteur des troupes, il n'était pas nécessaire (25).

Quelques jours plus tard, M. de Galliffet recevait une autre rebuffade du ministre. En 1706, les officiers d'état-major de la Nouvelle-France, MM. de Ramezay, de Crisafy, de Galliffet, de Langloiserie et de Louvigny, par une lettre commune, avaient fait des représentations au ministre sur la modicité de leurs appointements. Le roi, paraît-il, fut très vexé de ce procédé. Le 30 juin 1707, le ministre écrivait à M. de Ramezay et lui faisait de grands reproches de même qu'à ses confrères d'avoir employé ce procédé inconvenant (26).

Le 13 juin 1708, M. de Galliffet, qui était en France depuis l'automne de 1706, obtenait une prolongation de congé d'une autre année pour lui permettre de régler les affaires de la succession de son frère (27).

Le marquis de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, étant mort le 6 mai 1709, MM. Raudot, père et fils, intendants de la Nouvelle-France, amis de M. de Galliffet, s'empressèrent de le recommander au ministre pour le remplacer. Le 28 octobre 1709, ils faisaient valoir auprès du ministre les raisons qui militaient en faveur de leur candidat

---

(25) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 384.

(26) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 387.

(27) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 410.